

**COMMUNIQUE
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS
DU FIP GALIA PME 2017**



Objet : DISTRIBUTION FIP GALIA PME 2017

Cher Souscripteur,

Le FIP GALIA PME 2017 a été constitué fin 2017. Toutes les parts A ont été souscrites avant fin décembre 2017.

La période de 5 ans à compter de la souscription des parts de catégorie A ayant pris fin le 31 décembre 2022, le Fonds peut librement distribuer le produit de la cession de ses actifs, conformément à l'article 13 de son Règlement.

Nous avons décidé de procéder à une distribution d'avoirs du FIP GALIA PME 2017 en espèces, à hauteur de 161 475 euros, soit la somme de 15,00 € par part ; la distribution est prévue dans les tous prochains jours.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du Règlement, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds.

Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes qui vous sont ainsi distribuées, n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, cher Souscripteur, l'expression de nos sincères salutations.

Vincent CHIFANO,
Président